



Les possesseurs de cartes d'alimentation, 40 millions de Français, dont le plus connu, le maréchal Philippe Pétain a la carte n° 50 084 T, doivent tenir une très sérieuse comptabilité.

Entre le moment de la distribution (les cartes, de l'inscription pour une denrée et celui de la distribution, il s'écoule souvent des semaines, parfois des mois.

Il faut donc veiller attentivement à ne pas égarer ces légers tickets de couleur qui, même inutilisés (mais non détachés par d'autres ciseaux que ceux de l'épicier) peuvent, un jour, se voir dotés de quelque valeur par un ravitaillement soudain généreux.

La perte des tickets représente, dans les foyers modestes, un véritable drame, et l'on imagine sans peine le désespoir de cette Parisienne, Mme Vicioux, qui, ayant déposé ses cartes d'alimentation près de son lapin domestique, arriva trop tard pour les disputer au rongeur.

Dans un très gros portefeuille, la mère de famille range donc, côte à côte, les cartes de vêtements et d'articles textiles, les cartes d'alimentation, les cartes de tabac, de jardinage, de vin, les bons d'achat pour une veste de travail ou une culotte de bain, les coupons permettant l'acquisition d'une paire de chaussures et de produits détergers, les tickets pour les articles de ménage en fer et les articles d'écoliers, etc.

Il faut se tenir au courant des « débloqués » annoncés par la presse ou l'épicier, tenir à jour ses inscriptions, deviner l'heure à laquelle commencera la queue favorable, surveiller le compteur à gaz et le compteur d'électricité, marchander une fausse carte de pain moins chère qu'une vraie, mais plus difficile à faire passer.



Les cartes de ravitaillement classent les Français en huit catégories.

Désormais, on n'est plus bourgeois ou prolétaire, mais A ou T.

L'adolescence, cet anonymat aux frontières troubles, se voit arbitrairement découpé et le législateur, aidé par la longueur des restrictions, fera passer le mot J 3 du langage administratif à celui du théâtre et du cinéma.

Voici quelles sont les catégories de rationnaires :

E : Enfants âgés de moins de 3 ans.

J 1 : Enfants âgés de 3 à 6 ans.

J 2 : Enfants âgés de 6 à 13 ans.

J 3 : Adolescents de 13 à 21 ans.

A : Consommateurs de 21 à 70 ans, ne se livrant pas à des travaux donnant droit aux catégories T ou C.

T : Travailleurs de force (de 21 à 70 ans). La carte T donne droit à des suppléments de pain, de viande, de vin, etc. Objet, à ce titre, de bien des convoitises, elle est attribuée suivant des règles parfois incompréhensibles. Y ont droit ceux qui fabriquent des billards ou des armures de théâtre, mais non les fabricants de parapluies : ceux qui travaillent dans une usine de conserves de poisson, mais non ceux qui sont employés par une usine de conserves de légumes ; ceux qui confectionnent des yeux de poupées, mais non les horlogers.

C : Consommateurs de plus de 21 ans se livrant à des travaux agricoles.

V : Consommateurs de plus de 70 ans.

Source : *Les cartes d'alimentation pendant l'Occupation*

Pour plus d'informations sur Internet : www.histoire-en-questions.fr